

N° 47/12.08

BUDGET DE L'EXERCICE 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances était composée de Mme Maria Grazia VELINI, de MM Eric BAUER, Yvan CHRISTINET, Dominique DEGAUDENZI, Rémy DELALANDE, Vincent JAQUES, Bastien MONNEY, Jean-Marc PASCHE, Laurent PELLEGRINO, Blaise PERISSET et du soussigné président-rapporteur Eric DECOSTERD. Elle s'est réunie quatre fois en séance plénière. Les sous-commissions de deux membres se sont organisées elles-mêmes et se sont réunies selon les besoins. Elles ont recueilli les renseignements auprès des dicastères sous forme écrite et, si nécessaire, au cours d'entretiens avec les municipaux et/ou les chefs de service.

Le budget a été présenté le 23 octobre à la Commission des finances par monsieur le Municipal Eric ZÜGER, accompagné du chef du Service des finances M. Jean-François PASCHE.

Nous tenons à remercier la Municipalité ainsi que le personnel communal de leur collaboration et de leurs réponses aux nombreuses questions posées. Compte tenu du calendrier serré, nous avons particulièrement apprécié la diligence des réponses. Nous avons pu travailler dans de bonnes conditions.

1 REMARQUES GENERALES

Comparaison de budget 2008 à budget 2009

Le Budget 2009 marque un tournant, puisque pour la première fois tant les revenus que les charges dépassent le seuil des 100 mio (102.7 mio de revenus et 106.8 mio de charges).

Le Budget présente donc un déficit de CHF 4'159'411.-, soit la projection la plus déficitaire des 30 dernières années.

La croissance prévue des revenus (+ 16.8%) n'arrive pas à compenser la croissance des charges (+17.5%). Les charges sont obérées par la forte croissance des factures dites cantonales (facture sociale et péréquation), par l'inflation (indexation des salaires des employés communaux +2.95%) ainsi que par l'augmentation des effectifs du personnel communal.

En ce qui concerne les revenus des impôts (No compte 40), le Budget 2009 indique CHF 46'458'000, ce qui donne une croissance de + 5.4% par rapport au budget 2008.

Comparaison sur la base des comptes 2007 avec le budget 2009

revenus 2007 : 94.9 mio, ce qui ramène la progression par rapport au budget 2009 à +8.2%

charges 2007 : 88.9 mio, ce qui accentue la progression par rapport au budget 2009 à +20.2%

Pour les impôts la comparaison avec les comptes 2007 (CHF 48'099'407.-) fait ressortir une diminution de -3.5%.

Données d'analyse à disposition de la Cofin-vœu

La Cofin tient à rendre le Conseil communal attentif à la difficulté d'analyse inhérente au fait que nous comparons la plus part du temps le budget avec un autre budget. Si la Cofin pouvait à l'avenir disposer d'une « dernière estimation de l'année en cours » (le budget est analysé traditionnellement en novembre), nous aurions probablement une vue plus réaliste de la situation. La comparaison faite avec 2007 essaie d'apporter une contribution dans ce sens.

La Cofin a pris bonne note de ce que dit la Municipalité à la page 6 du budget, à savoir « *que l'élaboration du budget a déjà demandé d'importants efforts de compression de charges et qu'elle ne peut pas aller au-delà sans mettre en difficulté la bonne marche de notre administration...* ». Cela montre que la marge de manœuvre pour des économies futures est limitée.

Hypothèses

La Cofin remercie la Municipalité d'avoir donné suite au vœu exprimé en septembre en retenant dans la communication écrite du 27 octobre les principales hypothèses qui sous-tendent le budget. La Cofin considère que son rôle était de demander ces hypothèses, et non de les évaluer. Elle prend donc note du document et se permettra d'y revenir au moment de l'analyse des comptes 2009.

La Cofin retient des documents communaux que la Municipalité pense que nous entrons avec le budget 2009 dans une période plus difficile, mais que l'impact de la crise financière et de la récession économique ne se fera surtout sentir qu'à partir de 2010.

Investissements et autofinancement planifiés (point 3 du préavis)

La Commission des finances prend acte que les investissements prévus en 2009 se montent à CHF 14.6 mio (en diminution de 7.7 mio ou 35% par rapport au budget 2008). Il faut noter ici que le montant des investissements prévu au B 08 ne sera de loin pas atteint.

Le degré d'autofinancement atteint 41% (en augmentation) et l'autofinancement est de CHF 6 mio (en diminution). Là aussi, la comparaison avec les comptes 2007 montre une situation légèrement différente, puisque les investissements augmentent de 6 millions, alors que l'autofinancement diminue de 14 mio.

Compte tenu du fait que l'autofinancement et les investissements sont traditionnellement décalés dans le temps, la Cofin estime qu'une analyse historique sur plusieurs années avec des courbes lissées serait mieux à même de faire ressortir les tendances. L'analyse ponctuelle budget sur budget peut engendrer une mauvaise interprétation.

2 EXAMEN DES BUDGETS PAR DICASTERES

Vous trouvez ci-après les rapports des sept dicastères de la commune. Ils sont le résultat de l'analyse du budget par les sous-commissions. La Cofin tient à remercier le personnel de l'administration pour sa disponibilité à répondre aux questions dans un délai très court.

ADMINISTRATION GENERALE, CULTURE ET TOURISME

La sous-commission composée de M. Périsset Blaise et Laurent Pellegrino a transmis une liste de questions à la direction de ce dicastère.

La sous-commission remercie pour la clarté de leurs explications, Mme Nuria GORRITE syndique, MM. François DELAQUIS chef du Service du personnel et Jean-Marc DESPONDS directeur du Théâtre de Beausobre, Giancarlo STELLA, secrétaire municipal.

Les commentaires en caractère romain correspondent aux réponses données par la Municipalité.

Commission des finances – Questions de la Sous-commission AGCT - Budget 2009

CONSEIL COMMUNAL

1. Compte 10000.3102.00 – Annonce, journaux, documentation

Question : Quelles sont les votations, élections ou autres prévues au budget pour CHF 16'000.00 ?

Ce montant se décompose ainsi :

Annonces votations dans la presse (il y en a 5 de prévues 5 x CHF 1'900)	CHF	9'000.00
Ordre du jour du Conseil communal dans le Journal de Morges (10 x CHF 700)	CHF	7'000.00
	CHF	<u>16'000.00</u>

GREFFE MUNICIPAL

2. Compte 11000.3061.00 – Indemnisation utilisation véhicule privé

Question : Pourquoi ce compte est à CHF 0.00 alors que chaque année des frais lui sont imputés ?

Compte tenu du fait que la voiture de fonction de l'huissier n'a pas pu être mise à disposition tout de suite, il y avait en 2007 et 2008, dans les faits, en parallèle deux régimes :

- Remboursement des frais effectifs pour l'huissier de la Municipalité : 0.70 par km selon avenant N° 1 de la CCT prélevé sur ce compte.
- Voiture de fonction pour l'huissier : prise en charge de tous les frais pour les véhicules de fonction : services et réparations, carburant pour les déplacements professionnels, remplacement des pneus usagés, vignette, taxe automobile, assurances RC.

Dès 2009, il n'y a plus qu'un seul régime : prise en charge de tous les frais. Ce compte ne devrait donc pas comporter d'écritures.

3 Compte 11100.3186.00 – Assurance ECA

Question : Est-il encore utile d'introduire CHF 500.00 dans les budgets alors que les comptes 2004,05, 06 et 07 indiquent un montant de CHF 0.00 ?

En effet, il n'y a plus lieu de budgéter dans ce compte.

AFFAIRES GENERALES

4. Compte 11000.3186.00 – Prime d'assurance de tiers, choses, RC

Question : Est-il encore utile d'introduire CHF 500.00 dans les budgets alors que les comptes 2006 et 07 indiquent un montant de CHF 0.00 et que ce compte n'existait pas auparavant ?

Oui, il s'agit de la RC véhicule de la voiture de fonction de l'huissier.

5. Compte 11100.3809.00 – Provision pour 55^e jumelage

Question : Quel est le montant capitalisé à ce jour? En sachant qu'en 2004, il y avait CHF 110'058.00.

Voici l'historique depuis 2004 :

* Montant en réserve fin 2004	CHF	110'058.00
+ Constitution fonds de réserve fin 2005	CHF	30'000.00
+ Constitution fonds de réserve fin 2006	CHF	30'000.00
- Dissolution provision Jumelage Morges Vertou (cf. communication au Conseil Muni en bref... N° 49/12.06)	CHF	148'684.40
		CHF 21'373.60
+ Constitution fonds de réserve fin 2007	CHF	30'000.00
Solde fonds actuel au 1.1. 2008	CHF	51'373.60

SERVICE DU PERSONNEL**6. Compte 13000.3185.00 – Honoraires et prestation de service**

Une forte augmentation en 2006 (63'525.50) s'explique suite à la mise en œuvre d'une méthode de gestion de projet. Pourquoi ne pas revenir à des montants proche des comptes 2005 (7'626.90) ou 2004 (9'204.40) ?

Les comparaisons avec les années 2004 à 2006 ne sont pas possibles car plusieurs paramètres ont changé : sécurité, reprise des salaires par le service du personnel, regroupement des frais de formation liés au développement personnel touchant l'ensemble du personnel dans les comptes du service du personnel.

La sécurité figure dans ce compte pour CHF 23'800.00 et les années suivantes nous devrions retrouver un montant équivalent, ceci pour faire face à nos obligations légales en tant qu'employeur (nous avons du retard dans ce domaine). Un montant de CHF 8'800.00 est prévu pour les adaptations du logiciel salaire Nova aux nouvelles réglementations et à la mise en place du module temps. Il y a 5 ans les frais liés au logiciel salaire figurait dans les comptes de la direction FEG. CHF 10'000.00 sont prévus pour la formation des cadres supérieurs dans le domaine de la conduite du personnel et CHF 16'000.00 pour des cours destinés à l'ensemble du personnel en relation avec le public.

7. Traitements

Question : nous ne constatons pas de diminution dans les traitements alors que dans le tableau "Justification de l'effectif du personnel" l'EPT effectif est à -8.03.

Cette baisse d'EPT représente le transfert de la Direction des écoles, la Colonie des Grandes Roches et le service dentaire scolaire de la Direction AGCT à la Direction PAT. Les comptes concernés ont également été transférés de ACGT à PAT pour le budget 2009 et pour les années antérieures.

THEATRE DE BEAUSOBRE – 15002 & 15003**8. 15003.Beausobre – organisation de spectacles**

La couverture de CHF 450'000.00 de déficit est elle toujours d'actualité ? et est-elle applicable ??

La réponse est clairement non. Tout d'abord, il faut se rappeler que le compte "Frais de billetterie" a été introduit dans le chapitre 150003, Beausobre - organisation de spectacles. Or, ce transfert a pour effet d'augmenter le déficit d'exploitation qui est passé de CHF 450'000.00 à CHF 520'000.00 selon le vote du Conseil en 2005.

En outre, le budget 2008 a été accepté avec une couverture de déficit pour le Théâtre de Beausobre de CHF 574'000.00. Ce montant est le dernier montant accepté par le Conseil communal.

Remarque générale

Depuis 1989 où jusque là le budget de la saison théâtrale se présentait sous la forme d'une ligne budgétaire de CHF 450'000 avec un fonds de réserve régulateur, celui-ci apparaît dorénavant dans sa totalité avec le détail pour chaque compte. Depuis 1989, il faut prendre en compte des décisions du conseil comme l'augmentation des rétributions du personnel auxiliaire, des restructurations comptables comme les frais concernant la billetterie qui changent de compte, et des augmentations de coûts liées notamment aux nouvelles directives cantonales de l'impôt à la source ou à l'augmentation du cours du change de l'euro.

Rappel historique sur la couverture de déficit d'exploitation du Théâtre de Beausobre :

- En 1990, la commission de gestion demande la réactualisation de CHF 240'000 de couverture de déficit suite au premier déséquilibre des comptes de la saison théâtrale.
- En décembre 1992, après discussion au conseil, la couverture de déficit passera concrètement de CHF 240'000 à CHF 331'000 avec un fonds de réserve (cf. ci-dessous l'évolution du fonds de réserve).
- Evolution du fonds de réserve :

Année	CHF
1989	250'000.00
1990	176'966.20
1991	116'966.20
1992	25'453.45
1993	133'453.45
1994	106'453.45
1995	0

- En 1993, les comptes bouclent avec un excédent de CHF 103'000 qui sont attribués au fonds de réserve. Pour la 1^{ère} fois, la commission des finances invite le conseil à refuser cette attribution. Le Conseil ne s'y rallie pas et maintient le fonds de réserve.
- Le fonds de réserve est épuisé en 1995. Il n'est pas renouvelé (cf. ci-dessous)
- Pour la 1^{ère} fois, dans le cadre de l'élaboration du budget 1997, le compte 150.03 "organisation de spectacles" est présenté sous la forme d'une enveloppe budgétaire (une seule ligne budgétaire) correspondant à la couverture de déficit admise par le Conseil de CHF 300'000
- En 1999, l'enveloppe est reconduite et passe de CHF 300'000 à CHF 400'000.

- Pour la préparation du budget 2000, la Municipalité revient en septembre 1999 avec une présentation plus détaillée des comptes (ligne par ligne) et propose de passer la couverture de déficit de CHF 400'000 à CHF 450'000. La majorité de la commission des finances s'y oppose et propose un amendement visant à fixer la part communale à CHF 400'000 pour les exercices 2000, 2001 et 2002. D'autre part, elle demande la création d'un fonds de réserve "qui aurait l'avantage de laisser une plus grande marge de manœuvre à la direction du Théâtre". La Municipalité s'y oppose et maintient son préavis avec une couverture de déficit de CHF 450'000. Finalement, lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 1999, l'amendement de la commission des finances (couverture à CHF 400'000) sera refusé à une évidente majorité des avis exprimés.
- Le 7 juin 2000, le conseil communal accepte la réponse de la Municipalité concluant au classement de la motion Meier intitulée : "*Nouvelle structure pour la gestion du théâtre de Beausobre.*" Cette décision met fin à 10 ans de débats autour d'une perspective de privatisation et confirme ainsi le statut municipal d'intérêt public du théâtre de Beausobre.
- Dans le cadre du budget 2002, le conseil communal lors de sa séance du 5 décembre 2001 a accepté le réajustement des salaires du personnel auxiliaire du théâtre de Beausobre pour un montant de CHF 107'000.00. Toutefois, le Conseil a refusé le transfert de ce compte du chapitre 15003 à celui 15002 et a aussi refusé l'augmentation de la couverture de déficit qui en découlait (dépassement de la couverture de CHF 21'400.00). Ainsi la couverture de déficit est ramenée et confirmée à CHF 450'000.00.
- En 2005 : la commission des finances propose un amendement :
 - transférer le compte 15002.3189.00 "Frais de billetterie" CHF 70'000 du chapitre 15002 - Beausobre – Théâtre et Foyer au chapitre 15003 Beausobre – organisation de spectacles.
 - En effet, elle constate que les charges enregistrées concernent presque entièrement des frais d'organisation des spectacles (factures de RODRIGUE, fournitures de billets, commissionnement à la FNAC).
 - En conséquence de quoi ce compte "Frais de billetterie" doit être introduit dans le chapitre 150003, Beausobre - organisation de spectacles.
 - Or, ce transfert aura pour effet d'augmenter le déficit d'exploitation qui va passer de CHF 450'000.00 à CHF 520'000.00. Ce transfert de charges ne va pas influencer le total des charges du budget général.
 - Le conseil s'est prononcé en faveur de l'amendement le 7 décembre 2005.
- Le budget 2008 a été accepté avec une couverture de déficit pour le Théâtre de Beausobre de CHF 574'000.00. Ce montant est le dernier montant accepté par le Conseil communal.

Propositions pour 2009 :

- La Municipalité a porté l'excédent de charges à CHF 723'800 pour les raisons suivantes :
 - Augmentation de l'impôt à la source sur les cachets de spectacles : + CHF 40'000
 - Augmentation de la taxe sur les divertissements : + CHF 34'000
 - Augmentation des cachets de spectacles due au renchérissement de l'euro.
- Il convient de relativiser cette augmentation car nous récupérons du côté des recettes :
 - L'entier de la taxe sur les divertissements : CHF 274'000
 - Le 1/3 du coût de l'impôt à la source . CHF 30'000
 - **Coût net pour la commune : CHF 419'800.**
 -

9. 15003.3105.00 – Promotion Publicité

Question : le montant de CHF 150'000.00 paraît faible par rapport à l'achat des spectacles ? et le rapport avec les recettes (+ CHF 10'000.00) semble minime par rapport au résultat de 2007.

Réponse :

La recherche de partenaire financiers a changé ces dernières années. Alors que dans le passé nos partenaires étaient des espèces de mécènes, aujourd'hui ceux-ci attendent des contre-prestations en fonction de leurs engagements : lisibilité, réceptions, cocktails qui occupent la plupart du temps de notre responsable sponsoring. Les chiffres du budget correspondent à la réalité de l'activité.

10. 15003.3653.02 – Soutien aux activités théâtrales

Question : Demande explication sur ce soutien ?

Cette somme de CHF 80'000 permet la présentation au public de spectacles créés et interprétés par des artistes ayant de solides attaches professionnelles avec le milieu culturel vaudois.

11. 15003.4513.02 – Subside cantonal à la création

Question : Est-il possible qu'il y ait une ré-évaluation de ce subside par le canton par rapport à l'attrait grandissant du théâtre?

Nous avons écrit au Canton (juillet 2008) pour solliciter une augmentation du subside à CHF 100'000.00. Rappelons que cette aide, d'un montant de CHF 100'000.00 à l'origine, avait été ramenée à CHF 80'000.00 pour diverses raisons, dont en particulier la situation économique du Canton à l'époque. Pas de réponse à ce jour.

ACTIVITES CULTURELLES

12. 15113.3653.03.02 – Conservatoire de musique

Les comptes 2007 présentent CHF 51'000.00 suite à une baisse du nombre d'élèves morgien. Pourquoi budgétiser CHF 70'000.00 ?

Nous avons budgété 175 élèves à CHF 400 .

CONTRIBUTIONS, COTISATIONS, SUBVENTIONS

13. 15115.3658.00 – Fondation vaudoise de probation

Pourquoi la subvention n'est pas accordée ?

Le compte a été transféré à la Direction JSS – compte N° 71100.365800 puisque l'activité entre plus dans son champ de compétence. En effet, la Fondation Vaudoise de Probation se trouve être une subvention en faveur d'une institution sociale œuvrant en faveur des personnes ayant affaire à la justice pénale.

Amendement technique : **Compte 11000.3186.00 – Assurance ECA**

Suppression de la ligne budgétaire.

FINANCES, ECONOMIE ET CONTRÔLE DE GESTION

MM Eric Bauer, membre et Jean-Marc Pasche, président rapporteur.

Direction : M. Eric Züger, municipal.

La sous-commission a procédé à l'examen du budget du dicastère. Les réponses aux diverses questions et interrogations ont été apportées par MM Eric Züger, municipal en charge du dicastère FEG, et par Jean-François Pasche, chef du Service des finances. Merci à ces personnes pour leurs réponses précises et complètes.

La sous-commission vous présente les questions posées et les réponses reçues. Vous trouvez également divers compléments et explications, relatifs aux lignes budgétaires des comptes suivants :

Commentaires généraux de la sous-commission FEG :

- Pour le service des impôts (groupe de comptes 210), les montants portés dans ce budget montrent une certaine prudence dans l'évaluation. Toutefois, en raison de la situation provoquée par la crise financière et par une récession probable dans l'avenir, il est très difficile de faire des prévisions avec une bonne fiabilité.
- L'examen du « budget de trésorerie » (page 85) fait apparaître une insuffisance de financement prévisible de CHF 4'000'000.00. Pour y remédier, il est prévu de contracter, si nécessaire, un nouvel emprunt dans le dernier trimestre 2009

Questions et demandes de renseignements soumises à la Municipalité

14000.3193.06 – Plate-forme Economique de la Côte

Différence de CHF 19'361.59 entre comptes 2007 et budget. Il semble que la PEC soit en activité très réduite ; de plus elle sera très probablement dissoute courant 2009 et l'activité reprise par l'ARCAM : le montant porté au budget ne devrait-il pas être réduit d'environ 50 % ? (nouvelle ligne budgétaire prévue pour ARCAM)

Réponse FEG : L'activité de la PEC est effectivement réduite en vue de la création de l'ARCAM en 2009. Nous avons délibérément laissé les lignes budgétaires de la PEC et de l'ACRM dans le budget 2009 car le préavis N° 50.11/08 n'avait pas encore été déposé au Conseil communal (novembre). Si le Conseil accepte ce préavis, un crédit complémentaire sera automatiquement accordé pour l'ARCAM (nouvelle ligne à créer le moment venu) et les deux lignes budgétaires PEC et ACRM ne seront pas utilisées.

19000.3011.00 – Traitements

Augmentation + 27'700.00 CHF ? = + 5.31 % (budget 08 / 09)

19000.3011.00 - Traitement personnel auxiliaire

Augmentation + 3'000.00 CHF ? Nouveau poste ? Explication

Dans FEG, pas de variation de personnel prévue. La compensation du coût de la vie étant de 2.9 %, la différence correspond-elle à une revalorisation réelle des salaires ? (en application de la CC ou autre raison ?)

Réponse FEG : Pour le secteur 19000, le budget des salaires comprend effectivement l'indexation du coût de la vie de 2,9% plus les augmentations statutaires (en moyenne 2 échelons).

Le montant de CHF 3'000 correspond à des heures payées à une personne pour des développements « Access » pour le Passeport Vacances (recettes sous 19000.4390.00).

19006.3151.00 – Matériel informatique JSSEP

Est-ce bien nécessaire de créer un programme spécial pour la gestion du cimetière ? Quel est le coût ? CHF 15'000.00 ?

N'existe-t-il pas de programme « standard » disponible ?

Réponse FEG : Le coût du développement d'un tel programme est estimé à CHF 23'000. La gestion manuelle du cimetière n'est pas efficiente et ne nous satisfait plus (cf. remarque p. 68 du fascicule du B09).

Complément de réponse : il s'agit d'une gestion complète de la partie « cimetière » et non du seul problème de la saisie des fiches manuelles pour facturation. Pas de programme standard pouvant s'intégrer au système Larix. Le prix est basé sur une première offre pour déterminer l'ordre de grandeur ; si le budget est accepté, plusieurs offres seront demandées. Possibilité de diminuer la dépense à terme, soit en revendant l'application ou en donnant au concepteur le droit de la commercialiser auprès d'autres communes.

20001.3011.00 - Traitements

Augmentation de 42'500.00 CHF = + 8.25 %

20002.3011.00 – Traitements

Augmentations de 6'000.00 CHF = + 6.44 %

Réponse FEG : Pour les secteurs 20001 et 20002, le budget des salaires comprend effectivement l'indexation du coût de la vie de 2,9% plus les augmentations statutaires (en moyenne 2 échelons). En 2009, nous avons aussi intégré une indemnité pour une jubilaire et le salaire du boursier adjoint (promotion décalée d'une année en 2008, pas au B08).

22100.3210.01- Commissions de courtage

En principe elles sont dues par le vendeur. Le montant est presque triplé par rapport au B 08.

La Municipalité compte-t-elle vendre des biens immobiliers ?

Ou bien cela concerne-t-il la vente des actions Romande Energie ?

Réponse FEG : Ces commissions ne concernent pas la vente de biens immobiliers. Elles sont dues lors d'emprunts à court ou long terme ou de placements à court terme lorsque nous passons par des courtiers pour la recherche de partenaires financiers. Le montant augmente fortement car nous devons renouveler plusieurs emprunts en 2009 (cf. 22000.3223.99) en plus des ATF habituelles.

PS : les frais de courtage pour la vente des actions RE figurent aux comptes 2008.

22200.3302.00 - Amortissements titres et placements

22300.3302.00 - Amortissements titres et placements

Que cela concerne-t-il ? (l'un des deux devrait concerner les actions de la CGN ?)

Réponse FEG : Le montant de CHF 10'000 concerne effectivement les actions CGN à amortir. Nous avons souhaité passer cette opération dans le secteur 22200 « rendement des titres et créances » qui est plus approprié que le secteur 22300 « service financier ». Malheureusement, nous avons omis d'enlever le montant au compte 22300.3302.00 au budget 2009, un amendement technique peut donc être effectué.

22200.4909.01 – Int. Sur investissements SI Eaux

Int. sur investissements SI eaux Les revenus ont triplé (B08 à B09) ou presque doublé (C07 à B09)

Quelle explication pour cette forte hausse de revenus ?

Réponse FEG : Evolution en fonction des préavis votés pour le Service des eaux. Pour le calcul des intérêts, nous prenons en compte la situation des dépenses nettes au 1^{er} janvier de l'année précédente moins les amortissements réalisés. Pour 2009, l'augmentation des intérêts calculés provient en majorité du préavis pour la conduite d'adduction du Morand.

22300.3520.00 – Alimentation du fonds de péréquation**22300.4520.00 – Retour du fonds de péréquation**

- Retour fonds de péréquation. Le coût net pour 2007 s'est élevé CHF 501'699.00.
- A-t-on déjà des éléments pour 2008 (B= 1'150'000.00) ?
- B 09 = CHF 1'585'000.00, évaluation réaliste, prudente ou pessimiste ? (on dispose d'un fonds de réserve au bilan)
- Sur quels éléments se base-t-on pour justifier cette évolution ?
- Peut-être considérez-vous qu'il est totalement impossible de faire une quelconque prévision en raison du système même de la péréquation ?

Réponse FEG : Nous n'avons pas d'élément concernant l'année 2008. Le budget 2009 n'est ni prudent, réaliste ou pessimiste mais correspond aux futures demandes d'acomptes comme communiquées par le SeCRi.

22200.3223.64 – Dexia 2001/2009**22200.3223.69 – Kommunalkredit 2002/2009****22000.3223.99 – Nouveaux emprunts**

Réponse (orale) FEG : Ces deux crédits, totalisant CHF 10'000'000.00, arrivent à échéance au 2^{ème} semestre 2009 et seront remboursés. Un montant identique sera réemprunté et les intérêts correspondants figurent sous le compte 22000.3223.99. Le montant inscrit dans ce compte couvre également un (éventuel) emprunt qui pourrait être décidé dans les derniers jours de 2009 (insuffisance de financement prévisible).

Amendement technique : *compte N°22300.3302.00 :*

Cette ligne budgétaire doit être supprimée, le montant de CHF 10'000.00 a été déplacé et figure désormais sous le compte no 22200.3302.00. En conséquence, cela entraîne une réduction de CHF 10'000.00 dans le budget

SECURITE PUBLIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION

La sous-commission a examiné le budget 2009 du dicastère Sécurité publique et protection de la population.

Total des charges CHF 8'885'485.–. Total des revenus CHF 5'462'100.–.

Par comparaison avec le budget 2008, il en ressort une augmentation des charges de CHF 987'635.–, et une augmentation des revenus de CHF 1'059'500.–.

Les commentaires en italique correspondent aux explications supplémentaires et aux réponses obtenues auprès du service.

Variations entre Budget 2008 et Budget 2009 – Questions et commentaires**60000.3011.00 – Traitements****60000.3030.00 – Cotisations AVS-AC****60000.3040.00 – Cotisations caisse de pensions****60000.3050.00 – Assurances de personnes**

Augmentation de charges de CHF 923'800.– qui correspond à l'engagement de 5 EPT dans le cadre de la constitution de la «Sécurité Région Morges». 2 aspirants à l'école de police sont prévus au budget dès 2009.

60000.3101.01 – Achat et développement de films «radar»

A la question de savoir si la Commune utilisera-t-elle encore du film en 2009, le Service de police a répondu ainsi: *Le Service radar utilisera encore des films en 2009. Nous avons réduit le montant en relation avec 2008, mais ce compte comprendra un certain montant en 2009. Nous acceptons de le diminuer de moitié, soit CHF 2000.–.*

Amendement de la sous-commission: ramener le compte 60000.3101.01 de CHF 4000.– à CHF 2000.– au total.

60000.3151.01 – Homologation des appareils radars

Le montant fait référence à l'obligation légale d'homologation annuelle des 4 caméras fixes et leurs boucles à induction, ainsi que le radar et sa sonde.

60000.3184.00 – Frais de contentieux et de poursuites (amendes)

Achat et utilisation d'un plus grand nombre de formulaires d'amendes d'ordre, lié à l'augmentation des besoins.

60000.4370.00 – Amendes perçues

Il est prévu une augmentation de CHF 420'000.– des amendes. En lien avec l'augmentation du trafic, des incivilités et de l'ajout de nouveaux appareils de contrôle.

60000.4521.01 – Participation des communes à la sécurité régionale SRM

La nouvelle participation de la Commune de Tolochenaz est intégrée dans le fonds de financement commun, constitué de la manière suivante: *CHF Préverenges: 339'500.–; Tolochenaz: CHF 129'500.–; Echandens: CHF 154'000.–. Total: CHF 623'000.–.*

61000.3137.00 – Location appareillage HISA

Le coût de ces locations apparaît désormais individuellement dans le budget. *Le montant prévoit la réalisation d'une borne de vidange au parc des Sports.*

61000.3143.04 – Transports publics (dénomination correcte du compte à corriger)

Voici les investissements prévus en 2009: *construction de deux nouveaux abris bus sur l'avenue Warnery, à la montée et à la descente, à la hauteur de la patinoire.*

62000.3011.00 – Traitements

L'augmentation de charges est due à l'engagement d'un EPT, selon préavis municipal 27/06.08 et acceptation par le Conseil communal.

64000.3011.00 – Traitements

Pour mémoire, voici la raison de la variation des charges entre les comptes 2007 (CHF 71'824.90) et le budget 2008 (CHF 26'600.–) et le budget 2009 (CHF 26'900.–): *les années précédentes, la fonction de préposé aux inhumations était imputée à 70% sur ce compte et le 30% restant sur le compte 60000.3011.00. Suite à une redistribution des tâches, cette fonction est maintenant affectée à 30% sur le groupe de comptes 640 et 30% sur le groupe 600.*

65001.3521.00 – Participation aux charges de la compagnie SDIS

Relevons ici une augmentation de CHF 27'095.– de notre participation au SDIS, par rapport au budget 2008.

68000.3313.00 – Stand du Boiron, amortissement des dépenses d'investissement

Petite diminution des charges (CHF 5000.–).

69000.3185.00 – Inspectorat des chantiers

Diminution des charges de CHF 15'000.– estimée en raison de la baisse des projets en cours ou prévus en 2009.

Conclusion

Nous remercions le Service de la sécurité publique et de la protection de la population pour sa disponibilité et pour les réponses qu'il a bien voulu nous transmettre.

PATRIMOINE

La sous-commission était composée de M. Yvan Christinet membre et de Mme Maria-Grazia Velini, rapporteur

La sous-commission a procédé à l'examen du budget du dicastère.

Au premier abord, le budget 2009 présente une forte augmentation des charges et des produits par rapport au budget 2008 et les comptes 2007. Le changement de structure dans la régionalisation de certaines tâches de l'ASIME porte à une modification importante dans les lignes budgétaires. Malgré la régionalisation de l'administration scolaire communale, le service dentaire, des sports en plein air et de l'école à la montagne, les contrats de travail sont restés morgiens nécessitant ainsi de laisser les coûts à Morges pour les refacturer ensuite à l'association. Pour cela 10.16 EPT, transfert depuis le AGCT, ont augmenté le personnel de ce dicastère. Dans les revenus nous trouvons aussi une augmentation des produits par la refacturation à l'ASIME des loyers des bâtiments scolaires, toutefois la contrepartie pour la valorisation de ces loyers (des bâtiments communaux) augmente sensiblement les charges de ce dicastère. Au niveau de l'ASIME l'augmentation des produits est en définitive de CHF 193'580.

Il faut relever même s'il s'agit d'un phénomène qui touche tous les dicastères une hausse importante de l'électricité et autres énergies.

Toutefois à l'examen attentif du budget nous constatons que l'augmentation réelle des charges dans ce dicastère se monte à CHF 401'769.

Nous saluons l'effort qui est fait afin que le vignoble puisse approcher d'un équilibre financier. La restructuration du personnel de ce service a permis de diminuer dont l'excédent pour 2009 est de CHF 100'000.

Les réponses aux diverses questions et interrogations ont été apportées par MM. Michel Grivel, municipal en charge du dicastère PAT, par Mme Edith Corbaz et M. Marc-André Gremion, chefs de service ainsi que par M. Jean-François Pasche, chef des finances. Nous remercions vivement ces personnes pour leurs réponses précises et complètes.

Les commentaires en italique correspondent aux réponses données par les différents services.

Questions soumises au dicastère

Electricité – Général : Nous avons bien saisi que la hausse pour l'électricité est conséquente pour l'année 2009, ce qui peut justifier les écarts importants entre les B08 et B09. Toutefois l'écart avec les C07 peut montrer une hausse allant jusqu'à environ 68 %.

La hausse de 20% n'a pas toujours été appliquée mais ajustée en fonction des comptes 2007; la somme portée au budget 2009 tient compte des coûts 2006 et 2005, voire 2004.

30000.3061.00 - Indemnités véhicules privés CHF 2000 : En hausse par rapport au C07 - Pourquoi ne pas utiliser les véhicules de la commune?

Certains frais 2007 n'ont pas été comptabilisés en 2007.

30000.3111.00 - Achats – locations de mobilier, machines et matériel CHF 14'000 : Augmentation de CHF 9'600 par rapport au B08 (4'400). Quelle prévision d'achats ?

L'augmentation est due au petit matériel mais surtout à la photocopieuse, imprimante et scanner des nouveaux locaux de Riond-Bosson 14.

32100.3189.0 - Façonnage et travaux sylvicoles CHF 66'200 : Augmentation de 7200 en rapport au B08 et 8548 C07

Cette augmentation est liée à celle du poste "ventes de bois", une coupe supplémentaire en forêts "non aménagées" engendre un volume supplémentaire à façonner.

32200.3528.02 - Garde forestier part traitement et charges sociales CHF 6'000 : Ce poste a presque doublé par rapport au C07

Ce montant évolue au gré des prestations fournies, il varie selon les années entre 4000.- et 6000.-.

33000.3114.00 - Achats machines et... CH 10'000 : Diminution de 8'000 par rapport au B08 et C07

Budget zéro basé selon les besoins effectifs.

33000.3134.02 - Minage et reconstitution CHF 21'600 : Augmentation de 5'600

Ce compte est très fluctuant suivant la surface à reconstituer (CHF 60'000 /ha) Pas de reconstitution en 2009. Les murs ceignant le domaine demandent un entretien (CHF 15'000) mis au budget 2009.

33000.3134.03 - Etiquettes bouchons... CHF 60'000 : Ce poste en hausse par rapport au B08 indique une augmentation de bouteilles pour la vente ou une hausse de prix des étiquettes et autres ?

Une hausse souhaitée des mises en bouteilles et une hausse de 8% des verres.

33000.3313.00 - Amortissement dépenses d'équipement CHF 27'500 : Augmentation de 18'000 par rapport au B08 et C07

Le montant du compte 330.00.3313.00 de CHF 27'500.00 concerne le préavis 2420. La 1^{ère} ligne concernant le remplacement du tracteur du vignoble communal pour un crédit de CHF 75'000.-- sur 10 ans soit un amortissement budgété à CHF 7'500.00 et la 2^{ème} ligne concerne l'amélioration des conditions d'exploitation du vignoble et particulièrement la dynamisation de la vente en bouteilles pour un crédit de CHF 100'000.00 sur 5 ans soit CHF 20'000.-- par année. La personne qui s'occupait des amortissements à l'époque a saisi CHF 2'000.00 au lieu de CHF 20'000.00 prévu dans le préavis.

33000.4355.02 - Vin pour manifestations et... CHF 60'000 : Nous supposons qu'il s'agit d'imputations internes. Où nous retrouvons les contreparties ?

A quel prix ce poste est valorisé ? Prix de revient ou prix de vente

Les vins sont dorénavant facturés aux services concernés avec un rabais de 20%. Les montants sont fixés selon les consommations de l'an passé.

35000.3141.00/3142.00/3144.00 - Entretien bâtiments, cours et places, canalisation CHF 485'000 : Ces entretiens apparaissent pour le même montant dans le B08, mais ils sont à 0 dans les C07.

Par contre ces entretiens sont à 0 dans les autres bâtiments alors que les C07 présentent des dépenses.

Entretiens budgétisés globalement dans une enveloppe puis imputés en cours d'exercice dans les comptes des immeubles concernés.

35003.3312.00 - Amortissement dépenses d'investissement CHF 48'650 : Diminution importante par rapport au C07

Fin de l'amortissement du compte 2246 (préavis 21/97) pour un montant de CH 39'178.50 (cf. voir fascicule comptes 2007 p.90)

35012.4904.01 - Imputation interne loyers (salle de musique scolaire) CHF 0 : Dans B08 120'000 -. Merci de votre explication

Nouvelle répartition comptable due à l'ASIME.

35012.3312 et 35012.3312.01 - Amortissements : pourquoi le montant augmente chaque année?

Annuité linéaire : le montant total amortissement et intérêts reste stable chaque année.

35025-35031 - Gaz – Electricité et Mazout CHF 0 : Des montants se trouvaient dans le B08 et C07 alors que dans le B09 il n'y a rien de prévu.

350.25 : énergie -> transfert sur la comptabilité "Espaces publics"

350.31 : énergie -> transfert sur la comptabilité "Centre de vie enfantine"

35036.3121.00 - Eau+Electricité CHF 0 : Des montants se trouvaient dans le B08 et C07 alors que dans le B09 il n'y a rien de prévu.

Eau + électricité transférées sur la comptabilité "Espaces publics"

35038: CHF 20'000 : Pourquoi le loyer ne couvre-t-il pas les charges (eau et électricité)?

L'eau est toujours prise en charge par le propriétaire. Quant à l'électricité, elle fait l'objet d'un décompte annuel.

35042 - Eau-Gaz- Electricité CHF 0 : Des montants se trouvaient dans le B08 et C07 alors que dans le B09 il n'y a rien de prévu

Eau + électricité transférées sur la comptabilité "Espaces publics"

35161.3909.00 - Imputation interne CHF 29'920 : De quelle avance s'agit-il?

Financement communal des travaux de rénovation comptabilisé et permettant la réalité des coûts.

35162 - 35162.4271.01 Riond-Bosson 3

Eau-Electricité et Mazout CHF 8'800 : Les années précédentes pas de montants pour ces postes ?

Produits des loyers et places de parc CHF 0 : Les années précédentes un revenu était dans les comptes ?

Jusqu'à fin 2008, ce lot était loué au BAM. Dès 2009, il est affecté à un usage communal (il en est de même pour les places de parc).

41200.3185.01 Semaine de la mobilité CHF 15'000 : En hausse par rapport au B08 et au C07

La Municipalité souhaite étoffer le programme de cette manifestation qui a lieu désormais non plus sur un jour (le 22 septembre "journée sans ma voiture") mais sur une semaine.

51100.3652.00 Subvention Français en jeu CHF 0 : Au B08 10'000 – Est-ce que cette subvention n'est plus accordée ?

Cette subvention est toujours accordée. Elle concerne un cours donné aux mères des élèves encore non intégrées dans notre système social et non francophones. Elle est prise en charge par la comptabilité de l'ASIME.

522, 523, 524, 525 : Sont-ils budgétisés à 0.- car pris en charge par l'ASIME?

Ecolages (coût par élève) dans l'ASIME comprennent les coûts scolaires provenant de trois secteurs : les dépenses scolaires générales, les bâtiments et les transports. Les chapitres 522 à 525 font partie des dépenses scolaires générales et sont pris en charge par la comptabilité de l'ASIME. L'administration de l'ASIME étant confiée au Service de l'administration scolaire de Morges, les traitements et les transports figurent dans les comptes de la Commune pour des raisons de gestion comptable pratique interne, mais sont refacturés à l'ASIME.

59089.4904.00

59101.3904.00

Imputations internes loyers...CHF 0 : Pas d'imputation dans B09 alors que dans B08/C07 il y a des montants imputés

Dans le cadre de l'ASIME, un barème a été établi pour les locaux scolaires de Morges et des communes de la couronne morgienne qui stipule : les communes restent propriétaires de leurs bâtiments. Elles reçoivent un montant pour les locaux qu'elles mettent à disposition comprenant : un loyer calculé en fonction des surfaces au m2, un forfait pour l'entretien calculé en fonction des surfaces + un intérêt de 4 % sur l'investissement et un amortissement calculé sur 30 ans (Voir facturation des locaux à l'ASIME). L'application de ce nouveau barème remplace les loyers sous forme d'écritures internes pour les bâtiments scolaires.

Vœu

Selon le vœu exprimé par la COFIN en 2007, nous avons constaté que les différentes énergies (eau, électricité, mazout et gaz) figurent clairement seulement sur certains bâtiments. La COFIN désire que ces lignes budgétaires paraissent sur tous les bâtiments du dicastère. Elle propose d'établir un tableau annuel des coûts énergétiques (charges et revenus) par bâtiment en vue de l'examen des comptes.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

INFRASTRUCTURES ET ENERGIES

La sous-commission, composée de MM. Dominique Degaudenzi et Bastien Monney a examiné le budget 2009 du dicastère IE. Nous profitons de remercier ici MM. Frédéric Jomini, Municipal en charge du dicastère, Alain Jaccard, chef de service et François Delaquis, chef du personnel des réponses apportées aux questions des commissaires.

Le total des charges s'élève à CHF 24'699'930. – et celui des revenus à CHF 21'401'500. –.

En comparant le budget 2008 avec celui de 2009, nous constatons que les charges sont en augmentation de CHF 2'679'315. – et les revenus, en augmentation de CHF 2'548'300. –. Il laisse apparaître une différence entre les deux budgets de - CHF 131'015. –

Nous vous présentons ci-dessous les questions posées par les commissaires et en italique, les réponses apportées par la Direction IE.

p. 47, 43100.3123.00 – Electricité

Pourquoi avoir renchéri de 30% le coût de l'électricité du budget 2008 CHF 190'000.00 pour le porter à CHF 250'000.00 au budget 2009 sans tenir compte de la réalité de la consommation CHF 164'099.00 selon les comptes 2007. Ne serait-il pas plus juste d'augmenter de 30 % ce dernier montant, soit de porter au budget 2009 CHF 215'000.00 ?

Il ne s'agit pas seulement de l'augmentation du prix de l'électricité mais aussi de la suppression de tous les rabais accordés avant l'entrée en vigueur du décret cantonal. Ces derniers ne seront plus être accordés dès 2009.

p. 47, 43000.305 et 43100.305 – Assurances accidents et maladie

Augmentation de 1700.00 par rapport au B08

Augmentation de 3300.00 par rapport au B08

Quelle explication à la hausse des cotisations SUVA ?

Suite à la révision quadrennale de l'assurance accident, effectuée l'année dernière par la SUVA, cette dernière n'admet plus que le personnel administratif, les dessinateurs, les ingénieurs et les cadres se trouvant à l'Hôtel de Ville soient affiliés à la vaudoise Assurances comme le reste du personnel communal. La direction IE est considérée comme un tout, une entreprise affiliée obligatoirement à la SUVA. Les cotisations à la SUVA sont nettement plus élevées, ce qui explique la hausse importante. Dans les autres comptes d'IE, il y a également le même phénomène mais, compte tenu de la masse salariale, cela ne ressort pas aussi clairement que dans les 2 postes cités en marge.

p. 47, 43000.311 – Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules

Augmentation de CHF 2000.00 par rapport au B08.

A quoi se rapporte-t-elle?

Achat d'un deux roues électrique pour liaisons RB14, Hôtel de Ville et chantiers.

p. 47, 43000.331 et 43100.331 – Amortissement patrimoine administratif

Diminution de CHF 54570.00 par rapport au B08.

Augmentation de CHF 64440.00 par rapport au B08.

A quoi se rapportent la diminution et l'augmentation?

Concernant les écarts de budget 2008/budget 2009 pour le compte 430.00.3311.00, soit un montant de CHF 54'570.00 :

- Ligne 4.000 : dernier amortissement en 2008, différence CHF 14'000.00*
- Ligne 5.000 : dernier amortissement en 2008, différence CHF 34'450.00*
- Ligne 19.000 : amortissement non saisi en 2008, différence - CHF-7'500.00*
- Ligne 20.000 : recalculon de l'amortissement, différence CHF 3'970.00*
- Ligne 27.000 : recalculon de l'amortissement, différence CHF 9'650.00*

Concernant les écarts budgets 2008/budget 2009 pour le compte 431.00.3311.00, soit un montant de CHF 64'440.00

- Ligne 3.000 : recalculon de l'amortissement, différence CHF 10.00*
- Ligne 10.000 : recalculon de l'amortissement, différence CHF – 500.00*
- Ligne 11.000 : recalculon de l'amortissement, différence CHF 30.00*
- Ligne 14.000 : modification et rattrapage de l'amortissement du préavis 2388, car nous n'avons pas tenu compte des dépenses décalées et nous avons laissé le même montant d'amortissement en 2007 et en 2008 de CHF 17'000.00.*
- Dans ce préavis, la durée d'amortissement est de 5 ans et toutes les dépenses seront amorties fin 2008. Différence due au rattrapage est de CHF 65'000.00 pour l'année 2009.*
- Ligne 15.500 : recalculon de l'amortissement, différence CHF 910.00*
- Ligne 16.000 : recalculon de l'amortissement, différence - CHF 2'260.00.*
- Ligne 17.000 : nouveau préavis N° 2437, amortissement CHF 1'250.00*

p. 47, 43200.3114.02 – Achat de matériel électrique de distribution

Augmentation de CHF 21'400.00 par rapport au B08

Comment se partage ce montant entre le remplacement du câble et la location de la nacelle ?

Câble CHF 12'000.00, location nacelle CHF 8'000.00.

p.49, 43700.331 – Autres fournitures et marchandises

L'intitulé du compte est-il juste ?

Non, il s'agit d'amortissements patrimoine administratif.

p.49, 45100.435 – Ventes et prestations de services

Diminution de CHF 73'000.00 des revenus par rapport au B08.

Quelle part concerne la suppression du collectage des OM pour l'Hôpital de Morges ? Pourquoi cette suppression ? Est-ce qu'une entreprise privée a proposé un prix de collectage plus avantageux que le service public ?

Au regard de la quantité de déchets produite à l'Hôpital, il n'était plus possible de tout mettre dans des conteneurs en plastique. C'est pourquoi ils ont préféré s'équiper d'une benne compactrice mise à disposition et vidée par une entreprise privée.

La quantité produite correspondait à 65 tonnes par année pour un montant de CHF 23'000.00

p. 50, 45600.352 – Traitement des déchets

Augmentation de CHF 17'400.00 (B08 = 77'700.00). Quelle part pour l'augmentation des déchets à Morges ?

La part de Morges correspond à CHF 6'900.00.

p. 51, 46000.331 – Amortissement patrimoine administratif

Est-ce que les préavis N^{os} 2262, 2294, 2297 et 2358 ont bien été supprimés du budget 2009?

Ligne : 2.000, préavis, amortissement terminé

Ligne : 9.000, amortissement préavis 2294, transféré dans le 350.31.3312.00 voir ligne 2.500 pour un montant de CHF 3'560.00

Ligne : 10.000, amortissement préavis 2297, transféré dans le 811.00.3311.00 voir ligne : 30.000 pour un montant de CHF 3'600.00

Préavis 2359 : les dépenses en relation au compte 460.00.3311.00 ont été totalement amorties. Le solde à amortir concerne les comptes suivants :

- 811.00.3311.00, amortissement pour un montant de CHF 10'600.00

- 830.00.3311.00, amortissement pour un montant de CHF 10'000.00

- 430.00.3311.00, amortissement pour un montant de CHF 32'900.00

- 431.00.3311.00, amortissement pour un montant de CHF 2'250.00

p. 52, 47000.3123.00 – Electricité

Augmentation de CHF 2500.00 par rapport au B08 et de 9083.70 par rapport au C07. Ne serait-il pas plus juste d'augmenter de 30 % la consommation effective qui se monte à CHF 4'416.30 et ainsi de porter au budget 2009 CHF 5'750.00 au lieu de CHF 13'500.00?

Selon les factures enregistrées à ce jour sur 2008, les comptes devraient être d'environ CHF 6'800.00 cette année. Avec 30 % d'augmentation, le budget pourrait être ramené à CHF 8'900.00.

p. 52, 47000.313 – Autres fournitures et marchandises

Augmentation de CHF 5000.00 par rapport au B08.

A quoi se rapporte-t-elle ?

Réfection des amarrages des différentes infrastructures portuaires sur la base des investigations de l'état des installations et augmentation des coûts du matériel

p. 53, 81000.3121.00 – Eau

Augmentation de CHF 4000.00 par rapport au B08 et de 31'793.50.

Pourquoi une telle différence avec les comptes 07 qui présente un montant de CHF 2'206.50?

La structure du calcul du prix de l'eau fournie en secours par Lausanne est modifiée depuis 2008. Eauservice facture une finance de débit pour couvrir ces charges fixes, ceci indépendamment de la quantité d'eau consommée. La différence entre 2008 et 2009 est que le budget de l'année prochaine est adapté selon les dernières informations reçues. Cette finance de débit est une assurance "risque" que nous refacturons en partie à Echichens, l'AVM et l'AIEB sous le compte 810.4351.

p. 53, 81000.3189.00 – Frais divers (nappe du Morand)

Selon explication en page 76 coût protection nappe du Morand CHF 50'000.00. Différence entre budget 09 et 08 CHF 73'000.00. A quels travaux servent les CHF 23'000.00 ? Comment se justifie la différence de CHF 120'071.12 entre le budget 09 et les comptes 07 ?

Cette différence se répartit entre l'augmentation des coûts des prestations pour le GEOLEP et Prométerre pour le suivi de la nappe (+ CHF 5'000.00), les contrats avec les agriculteurs (+ CHF 3'000.00), l'entretien des barrages dans le Bois de Morges qui doivent être impérativement remis en état (CHF 10'000.00) et le réaudit du système de management de la qualité (CHF 5'000.00).

p. 53, 81100.3114.01 – Achats de machines, de matériel d'exploitation

Différence entre budget 09 et 08 CHF 13'400.00. Quel(s) achat(s) justifie(nt) la différence ?

Remplacement de la machine à souder les tubes PE.

p. 84, 83000.3189.00 – Frais de promotion

Différence entre budget 09 et 08 CHF 5'500.00. Quels frais justifient la différence ?

Actions liées à la promotion pour la vente de gaz naturel carburant.

p. 53, 8100... – Service des eaux et adduction/distribution

De quand date la dernière augmentation du prix de l'eau ?

Ne serait-il pas judicieux de revenir au prix antécédent de l'eau et d'offrir aux Morgiennes et aux Morgiens une baisse du prix de l'eau ?

En effet, au cours des derniers exercices, de substantiels amortissements ont été effectués et d'importants montants ont été attribués au fonds de réserve et de renouvellement tout en laissant un important solde positif entre charges et revenus.

De substantiels amortissements ont été effectivement effectués ces dernières années, mais nous devons maintenant amortir la nouvelle conduite d'adduction et l'agrandissement du réservoir de tête, sans compter le paiement des intérêts. Dans les prochaines années, nous avons prévu au plan des investissements des montants pour l'exploitation de la nappe de Grancy, afin de garantir des volumes en eau suffisants tout au long de l'année en relation avec l'augmentation de la population. La différence entre charges et revenus ces dernières années a fortement diminué, ce qui doit nous inciter également à maintenir le prix de l'eau.

Amendement

La Sous-commission IE de la Cofin a proposé de prendre en considération la consommation effective d'électricité de CHF 4'416.30 selon les comptes 2007, majorée de la hausse de 30% des tarifs d'électricité, soit de porter un montant de CHF 5'750.00 au budget 2009 au lieu de CHF 13'500.00. Le dicastère IE propose de tenir compte de son estimation de consommation de CHF 6'800.00 pour les comptes 2008 et de majorer ce montant de 30%. En conséquence, la Cofin propose de porter un montant de CHF 8'900.00 au lieu de CHF 13'500.00 au compte No 47000.3123.00 en page 52, soit une diminution de charges de CHF 4'600.00.

N° compte	Désignation	Charges
-----------	-------------	---------

47000.3123.00

Electricité

8'900.00

JEUNESSE, SECURITE SOCIALE ET ESPACES PUBLICS**Direction** : Mme Sylvie Morel-Podio, municipale**Sous-commission** : M. Rémy Delalande, président, et M. Vincent Jaques, membre**Analyse du Budget 2009****PREAMBULE**

La sous-commission formées de MM Rémy Delalande, Président et Vincent Jaques, Membre, chargée de l'examen du Budget 2009 du Dicastère JSSEP établit les constats suivants :

CHF 4'294'630 d'augmentation des charges par rapport au B2008. Ce chiffre provient en grande partie des comptes 170, 171, 440, 71004, 71005, 71201, 714, 720 & 740.

CHF 1'810'560 d'augmentation des revenus par rapport au B2008. Ce chiffre provient des comptes 71400.4339.00 (Produit des pensions), 71400.4515.00(Subvention AJEMA), 71400.4659.00(Subside FAJE), 71401.4339.00 (Produit des pensions), 71401.4515.00 (Subvention AJEMA), 71401.4659.00(Subside FAJE).

Une grande partie des comptes est commentée dans le fascicule du B2009 de la page 77 à la page 82.

ANALYSE DE COMPTES

Ci-après, quelques comptes examinés, avec questions et réponses :

Question 1

71400.3904.01 - Loyers locaux

*Où se trouve l'imputation interne correspondante dans « Patrimoine » ?**Réponse du dicastère :*

Pour les loyers des locaux du CVE, voici les numéros de compte :

Bergerie : compte 35004.4904.00, montant CHF 49'500

Cajole : compte 35031.4904.00, montant CHF 81'400

Ce qui fait un total de CHF 130'900 qui est le montant du 71400.3904.01 sous Loyers Locaux.

Question 2&3

72000.3515.06 - Participation aux frais d'enseignement spécialisé.

Peut-on connaître les intentions de la Municipalité quant au financement des projets décrits ?

72000.3515.01 - Prévoyance et aide sociales - versement à l'Etat

*Grosse augmentation par rapport au B2008. Pourquoi ?**Réponse du dicastère :*

Pour tout ce qui touche les comptes 720, il s'agit de la facture sociale, le montant global est de CHF 11'896'000 et même si nous ne pouvons modifier ces chiffres nous estimons que le Conseil communal est en droit de connaître le détail de cette facture. Donc les projets d'enseignements spécialisés sont du ressort du Canton et non de la Commune de Morges. Tous les détails concernant l'augmentation de cette facture sur lesquels nous n'avons que peu d'emprise (si ce n'est au travers des représentants des communes dans le Conseil de Politique Sociale) se trouve en page 80 du budget.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMEN DURABLE

Direction : M. Yves Paccaud, municipal

Sous-commission : M. Yvan Christinet, président, et Mme Maria Grazia Velini, membre

La sous-commission, formée de M Yvan Christinet (président) et Mme Maria Grazia Velini (membre), constate que le budget 2009 présente des charges s'élevant à CHF 3'259'000, (+ 15.5% par rapport au B08) et des revenus qui se montent à CHF 186'000 (+ 8.7% par rapport au B08).

L'augmentation de CHF 15'000.00 des revenus par rapport aux comptes 2007 provient du compte 42100.4313.00, permis de construire et autres émoluments

Les charges augmentent de CHF 438'500 par rapport au budget07 notamment par :

- Le compte 18000.3657.04, renforcement de l'offre des transports publics ainsi que reprise de la ligne 57 pour un montant de CHF 150'000.00
- Les comptes 42000.3011.00 à 42000.3040.00, traitements-cotisations AVS et AC-cotisations caisse de pension, pour un montant de CHF 70'000.00 reflétant l'augmentation de personnel voté par notre Conseil pour 0.8 EPT
- La mise en place du Schéma directeur de la région morgienne (SDRM) pour un montant de CHF 260'000.- (compte 42100.3185.07)

Les charges diminuent de CHF 36'00 par rapport au budget07 induit par le compte 18000.3657.14, part communale aux coûts non couverts des lignes de transport régional

La sous-commission a également posé les questions suivantes :

NO	PAGE	Compte	Intitulé	Montant	Questions
1	63	42000.3091.00	Formation continue	6'500	A quoi est due l'augmentation au regard du B08 et des C07 ?

La formation continue est liée à l'augmentation du personnel
C07 – CHF 3'085 et B09 – CHF 6'500

2	63	42100.3102.00	Frais enquêtes publiques, publications	15'000	Pourquoi une telle augmentation (+5'000) en regard au B08?
---	----	---------------	--	--------	--

La Direction s'est basée sur les frais réels de l'année 2008 pour budgétiser le montant pour 2009. Les frais pour les permis de construire et les contrôles des permis d'habiter sont de toute façon refacturés aux propriétaires.

3	63	42100.3311.00	Amortissement dépenses d'investissement	90'000	Pourquoi une augmentation de presque 50% en regard du B08 ?
---	----	---------------	---	--------	---

Cela dépend des préavis acceptés par le Conseil communal (par ex. PPA Sud-Est morgien, PDComm, etc....) et de l'amortissement décidé par le Service des finances.

Votre commission n'émet pas de vœu pour le Dicastère Aménagement du territoire et développement durable.

Nous remercions le service ATD2 des informations fournies et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

3 CONCLUSION

Il va sans dire que la Cofin regrette que le budget 2009 soit à nouveau déficitaire. Elle a recherché (sans trop de succès) des possibilités d'économies, possibilités qui sont reprises dans les amendements mentionnés plus bas. La Cofin constate que le budget est en bonne partie tributaire des décisions prises par le Conseil durant les derniers mois, décisions tendant à confier aux différents dicastères toujours plus de tâches à assumer, ce qui conduit inévitablement à accorder davantage de moyens, notamment en dotation de personnel complémentaire. Plusieurs décisions cantonales contribuent également à cet état de fait.

La Cofin prend acte que des éléments régionaux (ASIME, AJEMA, SRM, PALM) expliquent en partie l'augmentation des charges dans le budget.

Une minorité de la commission estime que le budget n'est pas acceptable en l'état. Elle attendait de la Municipalité une attitude plus volontariste qui devrait avoir pour objectif de présenter un budget le plus équilibré possible.

La Cofin dans son ensemble est préoccupée par l'évolution de la situation financière et conjoncturelle. Elle partage le point de vue exprimé par la Municipalité, selon lequel la situation pourrait sérieusement se détériorer dès l'établissement du budget 2010.

En conclusion, la Commission des finances s'exprime à la majorité (8 pour, 2 contre et une abstention) en faveur de l'adoption du budget 2009 tel que amendé ci-dessous.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les amendements suivants au budget 2009 :

1.1 Amendement technique : compte N° 11100.3186.00 – Assurance ECA

Suppression de la ligne budgétaire; ceci entraîne une diminution des charges de CHF 500.00

1.2 Amendement technique : Compte N° 22300.3302.00

Cette ligne budgétaire doit être supprimée; le montant de CHF 10'000.00 a été déplacé et figure désormais sous le compte N° 22200.3302.00. En conséquence, cela entraîne une réduction de CHF 10'000.00 dans le budget

1.3. Amendement : Compte N° 60000.3101.01 – Achat et développement de films radar

A la question de savoir si la Commune utilisera-t-elle encore du film en 2009, le Service de police a répondu ainsi: *Le Service radar utilisera encore des films en 2009. Nous avons réduit le montant en relation avec 2008, mais ce compte comprendra un certain montant en 2009. Nous acceptons de le diminuer de moitié, soit CHF 2000.–.*

Ramener le compte précité de CHF 4'000.00 à CHF 2'000.00

1.4. Amendement : Compte N° 47000.3123.00

La Sous-commission IE de la Cofin a proposé de prendre en considération la consommation effective d'électricité de CHF 4'416.30 selon les comptes 2007, majorée de la hausse de 30% des tarifs d'électricité, soit de porter un montant de CHF 5'750.00 au budget 2009 au lieu de CHF 13'500.00. Le dicastère IE propose de tenir compte de son estimation de consommation de CHF 6'800.00 pour les comptes 2008 et de majorer ce montant de 30%. En conséquence, la Cofin propose de porter un montant de CHF 8'900.00 au lieu de CHF 13'500.00 au compte N° 47000.3123.00 en page 52, soit une diminution de charges de CHF 4'600.00

2. d'adopter le budget 2009 présentant un excédent de charges de CHF 4'142'311.- (en diminution de CHF 17'100.-);
3. de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

au nom de la Commission des finances
Le président

Eric Décosterd

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 décembre 2008.